

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 26
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 23 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2023_01_06

OBJET : REPONSE A L'APPEL A PROJETS «RENOLUTION 2023».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Alors que la rénovation énergétique des bâtiments publics est incontournable pour opérer la transition énergétique, les élus du SIEL-TE reconduisent en 2023 le dispositif incitatif d'Appel à Projets pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics mis en place en 2018. En effet, le SIEL-TE s'est positionné depuis plusieurs années en appui des collectivités pour le dépôt et la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ces fonds récoltés permettent aujourd'hui de soutenir de nouveaux travaux de rénovation énergétique. Cet appel à projets a pour ambition d'aider les communes et EPCI à réaliser des investissements sur leur patrimoine (mairie, école, salle des fêtes, etc.) afin de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ainsi que leurs frais de fonctionnement liés aux consommations d'énergie, tout en favorisant l'activité économique locale.

Le principe de ce dispositif est de générer de nouveaux CEE (grâce au caractère éligible de ces travaux de rénovation énergétique) qui alimenteront ce fond d'aide financière, amorçant ainsi un cercle vertueux d'économie d'énergie, et une dynamique de la rénovation thermique des bâtiments.

L'Hôtel de ville de la commune de Saint-Romain-le-Puy est un bâtiment construit en 2001, sur un seul niveau d'une surface de 521 m².

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques du bâtiment :

Murs	Murs bétons isolés par 10 cm de laine de verre
Plancher	Dalle béton sur terre-plein ou vide sanitaire selon les zones
Toiture	Toiture isolée par 15 cm de laine de verre
Menuiseries	Double vitrage
Ventilation	Simple-flux
Chauffage	Chaudière gaz
Climatisation	Groupe froid
Eclairage	Halogène / Néons

Aujourd'hui, la problématique évidente du bâtiment est sa forte consommation énergétique, et son besoin élevé en maintenance. D'étiquette D, la structure est très énergivore.

Sa consommation surfacique actuelle constatée est de 245 kWh/m²/an. Le seuil à atteindre en 2030, selon la Loi ELAN (et précisément le Décret tertiaire du 23 juillet 2019) sera de 71kWh/m²/an.

Dans la perspective de travaux de rénovation visant à réaliser d'importantes économies d'énergies, trois études successives ont été produites par le SIEL :

- La 1^{ère}, datant de mars 2022, a procédé à une étude de choix d'énergie visant à déterminer quels choix de rénovation seraient les plus avantageux.

Le scénario de rénovation comprendrait alors les prestations et coûts correspondants suivants :

Isolation thermique par l'extérieur (isolation polystyrène)	185 000 € HT
Remplacement des menuiseries extérieures	159 000 € HT
Isolation des combles	14 000 € HT
Réfection chaufferie	115 000 € HT
Réfection de l'étanchéité	40 000 € HT
Occultations	19 000 € HT
Photovoltaïque	48 000 € HT
Montant total travaux	580 000 € HT

- La 2^{ème}, datant de mai 2022, est étude de caractérisation thermique du bâtiment, avec estimation des gains de consommation en fonction du scénario de rénovation choisi (ITE, isolation plancher haut, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière par un élément plus performant).
 - ⇒ La réduction du besoin en chaleur du bâtiment sera de 43%
 - ⇒ Le gain de consommation estimé sur énergie finale a été estimé à 50% (grâce à meilleur rendement de la chaudière)
- Enfin, une dernière étude a synthétisé les conclusions des deux précédentes :

Elle s'est projetée sur les économies suivantes :

- Rénovation de l'enveloppe + chaudière gaz = 47% d'économie (en énergie finale, la différence avec les -50% s'explique par des hypothèses affinées sur les besoins en froid du bâtiment)
- Rénovation de l'enveloppe + PAC/VRV = 81% d'économie (en énergie finale). Le rendement du système PAC/VRV est bien supérieur (mais pour un investissement bien plus élevé).

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses	Recettes	
580 000 € Montant de base (isolation polystyrène, PAC/VRV, pas de VMC Double-flux)	Cercle vertueux (selon critères du règlement d'attribution)	15 000 € (montant plafond)
	Rénovation (selon critères du règlement d'attribution)	20 000 € (montant plafond)
	Fonds vert (20%)	116 000 €
	DETR / DSIL (25%)	145 000 €
	Total aides perçues	296 000 €
	Reste à charge	284 000 €
	Fonds de soutien LFA (10 % du reste à charge)	28 400 €
Coût de l'opération pour la commune après déduction du fonds de soutien LFA : 255 600 €		

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal (à la majorité (12 voix pour, 8 votes contre et 7 abstentions) :

- autorise la commune à procéder à la réponse à l'appel à projets « Révolution » 2023,**
- autorise Mme le Maire à signer tous documents et pièces afférents à ce dossier.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 25 janvier 2023
Le Maire, Annick BRUNEL


La Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ







Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :